

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DEPARTEMENT DU NORD

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES**

<b>Nombre de membres en exercice : 15</b>
---

<b>Date de la convocation :</b>
<b>22 septembre 2022</b>

**Séance du 28 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – BILLOIR R. – M<sup>me</sup> MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. – DECEUNINCK R. - M<sup>me</sup> SOURDEAU A. – M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> RUELLE N.– M<sup>me</sup> LEROY R. – M<sup>me</sup> BONNET M. – DUQUESNOY A.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – M<sup>me</sup> BRENDLER L.

**Procurations** : M<sup>me</sup> DELAVAL MF. pour M. FOVEZ A.  
M<sup>me</sup> BRENDLER L. pour M<sup>me</sup> FROMONT V.

**Secrétaire de séance** : M<sup>me</sup> RUELLE N.

**OBJET** : Pôle associatif (rue Gambetta) – assistance à maîtrise d'ouvrage

M. le Maire rappelle qu'il est prévu, durant la mandature, de valoriser progressivement l'ex-patronage (rue Léon Gambetta) pour le transformer en pôle associatif communal : modernisation des deux salles de réunion existantes et de la salle de répétition (Harmonie municipale), création d'une grande salle d'activités (à la place du local délabré situé au fond de la cour), réaménagement d'une ancienne maison d'habitation (bureaux, kitchenette, ...), création de toilettes, rénovation de la cour, ... Le tout servirait à accueillir les associations locales, les assistantes maternelles, l'AJR, ...

Pour accompagner la municipalité dans cette opération d'ampleur (A réaliser en plusieurs tranches) et pour laquelle l'objectif est d'obtenir 80% de subventions, il est indispensable de bien s'entourer. Dans ce contexte, il serait judicieux de faire appel aux services du Département au travers de la société d'économie mixte NORDSEM dont il est majoritairement actionnaire.

Il s'agirait de confier à NORDSEM une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) permettant d'accompagner la Commune en ce qui concerne la désignation des bureaux d'études techniques et

environnementaux ainsi que celle des architectes, le pilotage des études, la recherche de financements, le suivi et la réception des travaux.

Montant forfaitaire de la prestation (pour laquelle seront également sollicitées des subventions) : 27 500 € HT (tranche ferme) et 11 500 € HT (tranche optionnelle).

En complément, une proposition a été remise récemment par M. Quentin MICHAUX, architecte, afin de réaliser les diagnostics structurels et techniques des bâtiments, de fournir une aide à la programmation et de réaliser une esquisse pour la transformation du site. Le coût de cette proposition s'élève à 5 700,00 € HT soit 6 840,00 € TTC.

Les élus sont invités à se prononcer sur lesdites propositions remises par NordSEM et à autoriser M. le Maire à solliciter des subventions pour faire aboutir ce dossier.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, de/d' :

- **Accepter la proposition de NordSEM pour assurer l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Montant de la prestation : 27 500 € HT (tranche ferme) et 11 500 € HT (tranche optionnelle).**
- **Retenir la proposition de l'architecte Q. MICHAUX pour un montant de 5 700 € HT.**
- **Solliciter des subventions pour faire aboutir ce dossier.**
- **Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

<b>POUR : 13 voix</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M. DUEZ P.</li><li>- M. FOVEZ A.</li><li>- M<sup>me</sup> DELAVAL MF. (procuration)</li><li>- M. BILLOIR R.</li><li>- M<sup>me</sup> MORELLE V.</li><li>- M. NIEUWJAER M.</li><li>- M. DENOYELLE M.</li><li>- M DECEUNINCK R.</li><li>- M<sup>me</sup> SOURDEAU A.</li><li>- M<sup>me</sup> BRENDLER L. (procuration)</li><li>- M<sup>me</sup> RUELLE N.</li><li>- M<sup>me</sup> FROMONT V.</li></ul>	<b>CONTRE : --</b>	<b>NUL : --</b>	<b>ABSTENTION : 2 voix</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- M<sup>me</sup> LEROY R.</li><li>- M<sup>me</sup> BONNET M.</li></ul>
--	--------------------	-----------------	---

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 06 octobre 2022.

Le Maire, Pascal DUEZ



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le  
Et de la publication le **07 OCT, 2022**

**07 OCT, 2022**

